

Les registres paroissiaux racontent l'histoire de nos aïeux

À Ozoir, comme partout en France, on ne peut évoquer l'histoire du village sans parler de la religion. Le culte catholique fut en effet longtemps le seul reconnu et sa pratique était obligatoire pour tous. En outre, depuis l'Édit royal du 30 août 1539 (Ordonnance de Villers-Cotterêts), c'est aux prêtres que revenait officiellement la charge d'enregistrer les naissances, mariages et décès. Bien que partiels, les registres paroissiaux sont aujourd'hui une mine d'informations permettant de faire revivre le passé de nos cités. Grâce à celui d'Ozoir, Jean-Claude Jaillard nous invite à partager un petit morceau de notre histoire commune. (1)

Le premier registre d'Ozoir fut ouvert le 18 février 1616 par Jean Horeau, curé de la paroisse. On y découvre, comme dans toutes les communes voisines, que l'arrivée au monde d'un enfant est alors constatée par la date du baptême qui suit de très près celle de la naissance. De la même manière, pour les décès, c'est la date de l'enterrement (forcément religieux) qui compte, pas celle de la mort. Bien des approximations figurent, bien des renseignements sont suivis de l'expression «environ», bien des omissions sont commises car des blancs figurent, sans doute pour inscrire un acte qui n'a jamais été rédigé par la suite. Pourtant, en dépit de ses faiblesses, le registre paroissial est une source exceptionnelle d'informations. C'est lui qui nous répercute aujourd'hui les traces des bonheurs et des malheurs des temps passés. Comme, par exemple, l'importance de la mortalité infantile. Jusqu'au 18^e siècle, un enfant sur trois n'atteint pas son premier anniversaire. À Ozoir – entre 1630 et 1685 – une statistique portant sur 670 décès pour lesquels l'âge des individus est connu donne 33% de décès avant un an soit 251 enfants et 29% entre un et neuf ans soit encore 221 enfants. Au total c'est plus de la moitié des enfants qui n'atteint pas sa dixième année !

Si les naissances sont nombreuses, elles se déroulent souvent de façon dramatique, avec une issue tragique pour la maman, pour l'enfant, ou pour les deux : « La sage femme a ondoyé l'enfant la croyant mourante

sortant des entrailles de sa mère (7/11/1686). « Adrienne Clément... qui se mourut au travail d'enfant. (18/3/1645) ».

De nombreux hommes se retrouvent veufs très jeunes dans nos villages briards où les exemples de longévité exceptionnelle sont il est vrai assez rares. À Ozoir, Marthe Thomas de la Pointe le Roy (matrone du village), décède à 90 ans en 1651; le chevalier François Parfait, ancien contrôleur de la Maison du Roi, est inhumé dans l'église en 1709 à l'âge de 91 ans. Ce sont là des exceptions...

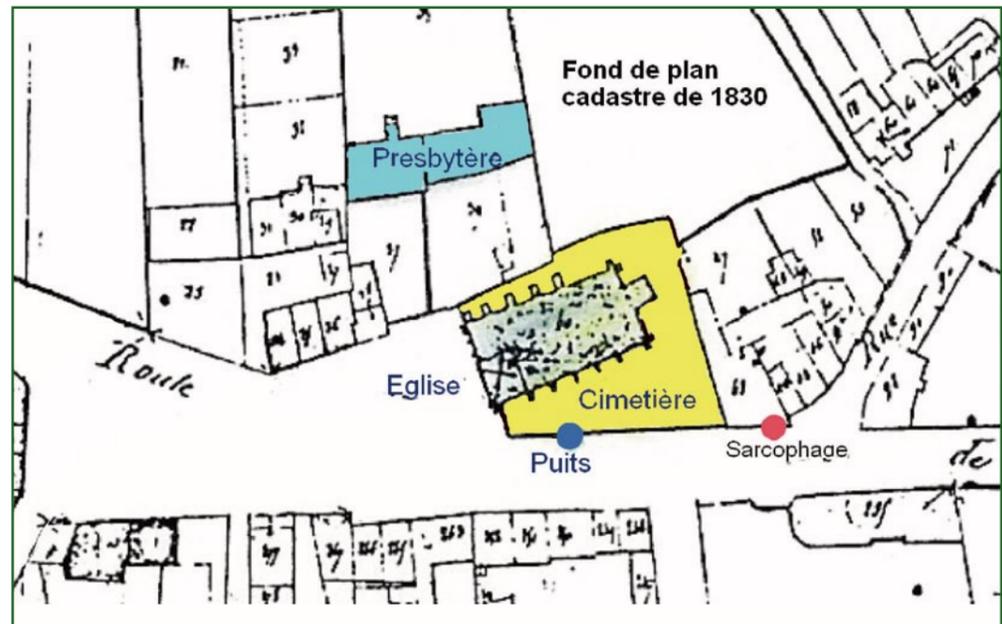
des chemins dangereux

En ces temps difficiles, de nombreux nomades, «mendiants de profession», circulent un peu partout. Le pain, la table, le coucher leur sont pour ainsi dire dus et leur vie errante se termine là où le hasard les entraîne. Ainsi «Gabriel Buois, 40 ans, pauvre homme qui décéda d'un mal de dent. Pour ne l'avoir pas dit et négligé, il se forma une fluxion qui lui fit perdre un œil et la gangrène s'y mit qui l'emporta en peu de temps (3/10/1646).» Ou encore Nicolas Tousselin, un lorrain... «Lequel mourut subitement après soupé pour avoir mangé des racines que l'on nomme des carottes sauvages (probablement de la ciguë qui a l'apparence de la carotte sauvage (3/3/1647) » et ce bœuffier « ...qui mourut ayant été piqué par un aspic (1/6/1652) ».

D'autres vagabonds apparaissent furtivement au détour d'une page d'état-civil : «... décéda un pauvre homme dans une étable, au

Les premiers chrétiens désiraient rester, après leur mort, près de ceux qui avaient souffert le martyre en confession de leur foi. Comme, d'une façon générale, c'est sur les tombeaux des premiers martyrs que les églises furent bâties, il s'ensuivit que, pendant des siècles, les sépultures s'effectuèrent dans les églises. Lorsque la place vint à manquer, ceux qui ne pouvaient être inhumés à l'intérieur de l'édifice manifestaient le désir d'être inhumés "sub stillicidio", sous la gouttière qui déverse les eaux de pluie coulant sur le toit. Voilà pourquoi, autrefois, le cimetière entourait en général l'église, réponse au désir des fidèles d'être enterrés le plus près possible du sanctuaire paroissial.

En 1951, lors des fouilles effectuées pour le passage de la ligne téléphonique à grande distance reliant Paris à Nancy, un sarcophage en pierres blanches et plâtre datant probablement de l'époque mérovingienne (481/751) fut découvert à 1,30 mètre de profondeur, sous la porte d'entrée et en bordure de la chaussée de l'actuel restaurant « la Gueulardière ». On voit sur ce fond de plan cadastral datant de 1830, que le cimetière entourait encore l'église à cette époque.



Retrouvée lors de la restauration du lavoir, la stèle de monsieur de Courcelles a été placée dans l'église d'Ozoir. Sur la pierre est gravé un très long texte en majuscules dont voici le tout début: «Venerable et discrète personne M. Louys de Courcelles VIV curé de l'église paroissiale d'Ozouer en Brie Chatre et chanoine de N^{re} Dame d'Estampes et p^{re} chapellain de l'Oratoire du Roy se reconnoist redevable a la justice de Dieu specialement pour les manquements qu'il peut avoir fait en la charge pastorale de ladite que Dieu lui avoit commise...»



Mouton, après avoir été malade 8 ou 9 jours. Il s'appelait Mathurin, natif du pays de Limoges, qui demeurait au village nommé Rochefort près Palaiseau à quatre lieues de Paris et qu'il avait une femme qui était de Château Thierry (6/2/1650) ... Un pauvre mendiant, passant et qui s'est arrêté chez André Delacorne ; fermier des Agneaux (26/4/1681) ... Un pauvre garçon Limousin, passant, qui était d'un village proche de cinq lieues de la ville de Limoges (27/3/1647) ... Jean Richard, 14 ans, natif du village de Laloy près Montereau Fault Yonne, fut brûlé dans une étable, à l'Écu, où le feu se mit à son occasion (26/12/1648)... François Couvert, natif d'Artenay, proche d'Orléans, revenant de la guerre de Hollande ». Parfois, le chemin est le lieu d'événements plus heureux telle la naissance de ce petit enfant : «... la mère, de Bar le Duc, ayant accouché en passant par cette paroisse pour aller à Paris (26/7/1663)».

Beaucoup de ces traîne-misère sont également victimes d'assassinats ou d'accidents sur les chemins peu sûrs qui relient les provinces entre elles : « Un pauvre homme, cordier de Chaumes en Brie, lequel avait été tué au bout

des haies d'Ozoir sur le chemin de Tournan par un passant ivre (17/6/1646) ... Antoine Riché tué par un méchant, d'un coup de serpe (1/5/1662) ... Un jeune garçon de 14 ans, natif d'Autra... en Nivernais, tué dans les bois par l'accident inopiné de la roue d'un carrosse qui a passé sur lui (22/5/1673) ... Un autre, tué subitement dans les bois par un cheval qui le jeta par terre (10/9/1661)... Marie Hubert, la veuve d'Honoré Feure, laquelle mourut descendant dans les prés de Chevry en venant du village, tout subitement, aussi faisait-il un grand froid (24/12/1645)». Et ce ne sont là que quelques exemples relevés à la lecture des actes d'état civil.

JEAN-CLAUDE JAILLARD

(1) Le prisme est réducteur puisqu'il se limite aux 2966 actes d'état-civil lisibles, écrits entre 1616 et 1690, enregistrés dans la base de données de M. Louis Rancilhac et exploitée ici avec son aimable coopération.



Des centaines de tombes sous les dalles de l'église

La mort, aujourd'hui occultée, était autrefois omniprésente. Elle rodait au plus près de nos ancêtres, s'abattant, implacable, sur le nouveau-né comme sur la vieille femme surprise par le froid ou sur les familles affaiblies par la sous-alimentation. Les guerres, les épidémies, ajoutaient aux malheurs des temps et, sous les voûtes des églises, la vieille supplication s'élevait :

« De la peste, de la famine et de la guerre délivre-nous Seigneur ». Cette présence quotidienne de la mort faisait du cimetière villageois un endroit très fréquenté.

Celui-ci entourait en général l'église, répondant ainsi au désir des habitants d'être enterrés le plus près possible du sanctuaire paroissial. Pourquoi un tel souhait ? Parce que les édifices religieux accueillent souvent les corps ou les reliques d'hommes et de femmes ayant souffert le martyre en confession de leur foi. Ainsi, pendant des siècles, les sépultures furent-elles placées dans le sol des églises au plus près des Saints et Bienheureux locaux. C'est la raison pour laquelle le sol des édifices était dallé, cela facilitait le creusage des tombes.

À Ozoir, entre 1635 et 1682, quatre-vingt onze sépultures sont ainsi répertoriées dans l'église même. Bien entendu, les personnes inhumées dans la nef, les chapelles de la Vierge et de Saint-Nicolas, ou « près de leur banc », n'étaient pas les premières venues. Le manant n'avait pas souvent sa place en ces lieux convoités : le privilège était plutôt réservé aux paroissiens occupant une position sociale reconnue. (1)

Et puis, avec le temps, la place vint à manquer... malgré les concessions trentenaires établies.

Ceux qui ne pouvaient être inhumés dans l'église elle-même manifestèrent alors le désir d'être enterrés « sub stillicidio », sous la gouttière qui déverse les eaux de pluie coulant sur le toit. C'est alors que les cimetières firent leur apparition autour des églises. À Ozoir, ce cimetière situé au cœur du village présentait un inconvénient : celui de nuire à la salubrité publique. Aussi, le 27 frimaire de l'an II, le conseil d'Ozoir se réunit-il avec la société populaire pour une affaire « grave ».

« Considérant que : le cimetière actuel (autour de l'église) étant dans le centre de la commune, en différents temps on a senti des exhalations infectes, qu'il est à craindre des épidémies, qu'au surplus le cimetière est trop petit pour cette commune qui augmente chaque année, et que le fossoyeur est souvent obligé d'ouvrir des fosses dans les endroits où les cadavres ne sont pas entièrement consommés, que c'est peut-être ces ouvertures qui causent des exhalations dégoûtantes, a arrêté qu'on ferait un nouveau cimetière dans la pièce de terre appartenant à la fabrique de la paroisse (un arpent et demi) au lieu-dit « les Feuillantines », dans un éloignement assez suffisant pour ne pas être contraire à la salubrité de l'air. »

Cependant l'Etat ayant confisqué toutes les terres de la paroisse pour être vendues, il fallait l'autorisation du commissaire du district de Melun. Nous ne connaissons pas la suite donnée à cette affaire qui traîna sans doute puisque le cimetière ne fut transféré en

dehors du village (avec un grand nombre de concessions perpétuelles) qu'en 1831. (2) Une partie de ces anciennes tombes existent toujours.

Les fidèles qui se rendent de nos jours à la messe dominicale ont-ils conscience que, à quelque place qu'ils occupent, un de nos morts est sous leurs pieds. Si la majesté du lieu et la présence du Saint Sacrement ne les incitaient pas à un grand recueillement, il leur suffirait de savoir que, même si Dieu n'était pas là, ils auraient encore à respecter le sommeil de leurs ancêtres. (3)

JEAN-CLAUDE JAILLARD

(1) En l'absence de document ou registre antérieur à 1616 il est impossible d'évaluer le nombre de personnes enterrées dans l'église d'Ozoir. On sait en revanche que 91 sépultures sont répertoriées dans le bâtiment, entre 1635 et 1682. Parmi celles-ci se trouvent celles de :

Henry Delacroix, procureur fiscal dans la chapelle St Nicolas en 1638; François Hébricourt Dior Rogner, greffier tabellion en 1639; Jean Beaufois, procureur fiscal (1641); Jacques Musigny garde des plaisirs du Roy (1642); François Hébricourt procureur fiscal (1644). Marguerite Lemasson épouse de Mr Belloy, Seigneur du Bois Tripiet, du Jarris, de la Billarderie & autres lieux (1645); Jeanne Malier épouse d'Etienne Briart (1650); Julien Leclerc sergent et garde Bois (1650); Madame la Duchesse Marguerite épouse de



La pierre du curé Marin Gosselin, mort le 17 mai 1501, se trouve actuellement dans la travée latérale de l'Eglise d'Ozoir. Au dessus de l'épitaque, en trente huit vers français, gravés en petit gothique et dont le texte est embarrassé d'abréviations, on voit, en gravure au trait, le curé Gosselin, en surplis à longues manches, invoquer la Vierge. Saint Pierre, patron de la paroisse, assiste son client et porte une énorme clef sur son épaule droite. La Vierge, assise en une grande chaise à bras et à dossier, tient sur ses genoux le divin enfant qui regarde Gosselin en portant la main droite vers son cœur.

Nicolas de Courcelles (1650); Julien Jarry enterré dans l'église en faveur des bons services qu'il a rendus en qualité de chantre le 20/04/1661.

Claude Renaul, Garde des plaisirs du Roy enterré en la nef vis à vis des fonds (1672).

Jean Parfait, premier gentilhomme de la reine (1708) et le chevalier François Parfait, ancien contrôleur de la maison du roi (1709)...

Les curés étaient aussi très souvent enterrés dans l'église communale. Ainsi Jean Horeau le 18/02/1616; Hilaire Cotigé natif de Gretz prêtre de la paroisse d'Auzouër le 28/6/1650; André Bergère, curé (1659); Jean Chanu, prêtre vicaire, mort un quart d'heure après avoir dit la messe. Charles Dauchin Curé (1657); Germain Ferrand (1679); Guillaume Filhon curé, (inhumé dans le chœur de l'église en 1761 ?).

(2) La Maison Commune et le restaurant de la Gueulardière sont construits sur l'ancien cimetière qui entourait l'église.

(3) de 1208 à 1793 On peut raisonnablement estimer que 1000 à 1500 personnes sont entrées dans l'église (en concession trentenaire) entre 1208 et 1793. Quant à celles dont les sépultures se trouvaient dans le cimetières leur nombre devaient se situer entre six et huit mille. Mais une question se pose encore : les curés tenant seuls les registres, où donc sont passés les dépouilles des protestants, des juifs et des non croyants ozoiriens ?



Sur le mur droit de la travée latérale de l'église d'Ozoir ont été accrochées les trois pierres tombales, rescapées des transformations successives des lieux. Au fond, la chapelle de la Vierge, avec sa croisée d'ogives, est la partie la plus ancienne. Dans cette chapelle, sur le mur droit, au ras du sol, l'amorce d'une ogive laisse penser à l'existence antérieure d'une crypte.

actualité

Des cimetières pour tous

Autrefois, les chrétiens étaient enterrés dans puis autour des églises. Aujourd'hui, dans notre République laïque, la mort est la grande égalisatrice. Pourtant, la laïcité, qui garantit un égal respect de tous les cultes, doit permettre ce respect d'un moment essentiel dans la vie humaine. Le respect des défunts est au fondement de nos civilisations : adapter nos cimetières aux besoins de nos concitoyens est une nécessité. S'ils sont ouverts à tous, les demandes sont particulières. Israélites et musulmans sont ainsi, par tradition, « enterrés en pleine terre ». L'inhumation du corps en pleine terre n'étant pas autorisée en France, il a fallu trouver un compromis et l'utilisation d'un cercueil a fini par être acceptée par les responsables religieux à condition qu'il n'y ait pas de caveau.



Les membres de ces confessions demandent à se regrouper en « carrés » spécifiques, les musulmans orientant les tombes de sorte à ce que le visage du défunt soit tourné vers la Mecque... L'existence de communautés désormais durablement implantées dans nos villes justifie des aménagements en leur faveur. Ainsi, Roissy-en Brie et Pontault-Combault ont déjà dans leurs cimetières de tels carrés. À Ozoir, cela n'a pas encore été prévu. « Il n'y a pas de demande » m'a-t-on dit en Mairie. Que font-ils alors des défunts ? « Ils les renvoient au pays ». En fait, La demande d'un carré musulman - faite par l'Association culturelle lors de la campagne électorale municipale de 2007 - n'a pas été suivie d'effet à ce jour. Il s'agit pourtant d'une aspiration bien légitime.

Les règles d'inhumation musulmane imposent une orientation des tombes perpendiculaire à la direction de la Mecque, le corps du défunt disposé de sorte à avoir le visage tourné vers la Mecque. Les tombes (sobres) doivent être groupées en un « carré musulman » et séparées du reste du cimetière, par des haies d'arbustes par exemple. Elles sont (bien) entretenues par les familles.

En dehors de ces « carrés » dédiés, il manque encore un espace de recueillement. Lors des projets pour le nouveau cimetière d'Ozoir - celui de la Verrerie - l'idée d'un espace de méditation multicultes avait surgi, non réalisée. Une « salle d'hommage » est prévue dans le cimetière intercommunal voisin. Une telle salle permet l'accueil de ceux qui ne passent pas par un lieu de culte. Il faudrait aussi un funérarium, car les familles d'Ozoir qui veulent veiller leur défunt dépendent de Lagny ou de Tournan. En somme, les cimetières doivent vivre à notre rythme. L'adaptation aux besoins se fait progressivement. Pour s'adapter à l'évolution des pratiques, il y a maintenant, à Ozoir, un columbarium accueillant les urnes de ceux qui se font incinérer.